

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil Municipal du 28 mars 2025

L'an 2025, le 28 mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présent(e)s : Mmes : BORONKAI Katalin, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CAHRBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane. Mrs : COZIEN Arnaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien.

Absent : M. DANIEL Christophe.

Excusé(e)s : BOURNIGAL Virginie donne procuration à BORONKAI Katalin ;
LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory ;
PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien.

Invité : Monsieur Yves MALHOMME, Conseiller aux décideurs locaux, Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

SOMMAIRE

Validation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2024 à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

001-2025 – Présentation et Vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget de la COMMUNE et SERVICE DES EAUX 2024 ;

002-2025 – Vote des taux d'impôts directs locaux 2025 ;

003-2025 – Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 : budget principal 2025

004-2025 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le budget Commune ;

005-2025 – Présentation et vote du Budget Primitif 2025 pour le budget principal de la Commune ;

006-2025 – Loyer annuel du local ORANGE ;

007-2025 – Signature de la Charte d'utilisation n°2025-003 Mégalis Bretagne à l'utilisation du bouquet de services numériques 2025-2029 ;

008-2025 – SIECE modification de l'article 7-4 des statuts du Syndicat dans le cadre d'un partenariat avec l'ALECOB ;

009-2025 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'AMF 29 pour l'année 2025 (Association des Maires de France, Finistère) ;

010-2025 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'AMR 29 pour l'année 2025 (Association des Maires Ruraux, Finistère) ;

011-2025 – Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) sur le territoire communal.

Information : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

Questions diverses.

001-2025 – Présentation et Vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget de la COMMUNE et SERVICE DES EAUX 2024

Monsieur Le Maire invite Monsieur MALHOMME, représentant de la trésorerie de Châteaulin à présenter à l'assemblée le compte financier unique « budget eau » ainsi que le compte financier unique du « budget commune »

Monsieur Le Maire est invité à sortir de la séance.

Monsieur Arnaud Cozien, adjoint au maire invite l'assemblée à se prononcer sur les comptes financiers du budget eau et du budget commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune et du Service des Eaux de PLOUYÉ.

002-2025 – Vote des taux d'impôts directs locaux 2025

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à voter les taxes directes pour 2025.

Il rappelle au Conseil Municipal que le taux de la taxe d'habitation en 2024 était à 13,46 % ; le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 34,02 % ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties était à 41,77 % - Monsieur Le Maire propose de maintenir ces taux à l'identique pour 2025.

Monsieur COZIEN indique que ces taux n'ont pas évolué sur la durée du mandat.

Après avoir délibéré, l'assemblée a voté à l'unanimité le maintien des taux pour 2025.

003-2025 – Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil que cela permet d'éviter de réunir le Conseil Municipal pour voter des décisions modificatives et ainsi, au besoin de transférer des sommes entre chapitre dans la limite de 7,5 %.

Voté à l'unanimité

004-2025 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le budget Commune ;

Au terme de l'exercice 2024, le budget de la commune présente un résultat cumulé de :

- + 71 577,36 € en fonctionnement ;
- + 35 342,67 € en investissement

après prise en compte du solde des Restes à réaliser à hauteur de + 152 765,64 €, le besoin de financement global est de + 188 108,31 €

Considérant, au terme de l'exercice 2024, que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement et que la section de fonctionnement ressort excédentaire de + 71 577,36 €, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à sa reprise à cette section, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la reprise du résultat de fonctionnement constaté au terme de l'exercice 2024 à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

005-2025 – Présentation et vote du Budget Primitif 2025 pour le budget principal de la Commune

Monsieur Le Maire présentent aux membres du Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour le budget communal 2025, fonctionnement puis investissement.

Le budget primitif présenté se compose comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - 822 607.97 € en recettes
 - 822 607.97 € en dépenses.
- **Section d'investissement :**
 - 780 853.28 € en recettes
 - 780 853.28 € en dépenses.

Monsieur Le Maire invite Monsieur COZIEN à prendre la parole et expliquer en détail les propositions

Monsieur COZIEN indique que la proposition à 280 000 € concerne le projet de la « MAM » (maison assistantes maternelles), les 60 000 € concerne les routes et la toiture de l'école.

Monsieur COZIEN indique que faute de temps, les projets ne seront peut-être pas tous faits mais qu'ils sont tout de même inscrits au budget.

Monsieur DIRAISON prend la parole et demande des explications sur les 85 000 € portées en prévision au compte « autres charges de gestions courantes »

Monsieur COZIEN répond que cette somme représente les excédents du budget eau qui devront être reversées à la Communauté des communes des monts d'Arrée.

Cette somme a déjà été reversée en recette au compte 002 – reversée à la communauté des communes.

Madame REDON prend la parole et demande pourquoi deux propositions ont été faite au compte subvention des ménages et au compte autres personnes de droits privés.

Monsieur COZIEN répond qu'il pense que c'est une mauvaise imputation et que l'imputation exacte est subventions aux autres personnes de droits privés qui sont les associations de la commune.

Après lecture, Monsieur Le maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions concernant les propositions du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents et représentés :

Approuve le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

006-2025 – Loyer annuel du local ORANGE

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le loyer du local ORANGE – il rappelle au Conseil que la Commune avait reçu une facture de 22 000 € pour un dévoiement.

Il avait alors été proposé un loyer de 6 000 € annuel au vu du prix du dévoiement.

Monsieur Le Maire indique que le local ne dispose pas de convention avec ORANGE et qu'aucun loyer n'a été perçu par la commune depuis plusieurs années.

Après de longues négociations, la Commune a obtenu l'annulation de la facture de 22 000 € contre un loyer de 1 000 € annuel pour le local.

Monsieur COZIEN précise qu'il n'y a aucune convention depuis des années et que dans une dizaine d'années, le cuivre sera abandonné et le local sera à nouveau disponible pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le loyer de 1000 € par an pour le local auprès d'ORANGE.

007-2025 – Signature de la Charte d'utilisation n°2025-003 Mégalis Bretagne à l'utilisation du bouquet de services numériques 2025-2029

Monsieur Le Maire indique qu'une délibération doit être prise portant sur la signature de la charte d'utilisation des services numériques de MEGALIS BRETAGNE pour 2025 à 2029 – ce service est un bouquet numérique utilisé par la Mairie. Voté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la modification de l'article 7-4 des statuts du syndicat (SIECE) dans le cadre d'un partenariat avec l'ALECOB
Dans le cadre de ce partenariat, et sur le seul territoire du pays centre ouest bretagne dont fait parti le syndicat, celui-ci pourra également réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit de la collectivité non adhérent ou des sociétés dont ils sont actionnaires dans le cadre de conventions conclues à titre onéreux. – Voté à l'unanimité.

008-2025 – SIECE modification de l'article 7-4 des statuts du Syndicat dans le cadre d'un partenariat avec l'ALECOB

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la modification de l'article 7-4 des statuts du syndicat (SIECE) dans le cadre d'un partenariat avec l'ALECOB
Dans le cadre de ce partenariat, et sur le seul territoire du pays centre ouest bretagne dont fait parti le syndicat, celui-ci pourra également réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit de la collectivité non adhérent ou des sociétés dont ils sont actionnaires dans le cadre de conventions conclues à titre onéreux. – Voté à l'unanimité.

009-2025 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'AMF 29 pour l'année 2025 (Association des Maires de France, Finistère)

Monsieur Le Maire informe que la Commune, comme chaque année adhère à l'association des Maires du Finistère – la cotisation s'élève à 252,65 € pour 681 habitants soit 0.371 €/habitants

Le Conseil Municipal accepte la reconduction de la cotisation 2025.

010-2025 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'AMR 29 pour l'année 2025 (Association des Maires Ruraux, Finistère)

Monsieur Le Maire informe que la Commune, comme chaque année adhère également à l'association des Maires ruraux du Finistère – la cotisation s'élève à 130 €

Le Conseil Municipal accepte la reconduction de la cotisation 2025.

011-2025 – Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) sur le territoire communal)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal.

Il rappelle qu'en septembre, le sujet avait été évoqué avec des cartes indiquant les zones de la Commune favorable à l'éolien et également sur les zones ou plutôt les toitures qui peuvent accueillir des panneaux solaires. Le Conseil Municipal aurait déjà dû délibérer en décembre, c qui n'a pas été fait. Le Maire propose deux dates fin avril pour que les administrés puissent consulter les cartes et donner leur avis. La salle de la Mairie sera mise à disposition du public les 29 et 30 avril prochain permettant à la population de consulter et d'indiquer sur un cahier à disposition les remarques qu'ils souhaitent communiquer. Par suite de cette consultation, la Commune devra délibérer sur le sujet au prochain conseil.

- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur COZIEN indique aux membres du Conseil Municipal présent ce soir qu'ils devront chacun passer au secrétariat de la Mairie signer la délibération du vote du compte financier. Dès qu'elle sera établie, la secrétaire contactera chaque membre.

Monsieur COZIEN demande à l'assemblée son avis sur la création de la « MAM » ; la Commune a reçu les offres des entreprises pour tous les lots car il manquait le lot VRD – le montant total est de 233 000 € hors taxes soit 280 000 TTC inscrits au budget.

Nous souhaitons savoir si la Commune s'engage dans cette création afin d'avertir les entreprises retenues. Nous réunirons un Conseil municipal prochainement dès que nous aurons les réponses à nos demandes de subventions auprès du département et de l'état.

Monsieur Le Maire indique qu'il doit rencontrer les services du département le 11 Avril et la sous-préfète le 15 avril et qu'il en saura plus à ce moment-là.

Aujourd'hui, nous avons un accord de subvention de la CAF et de la MSA de 125 600 € -

Monsieur COZIEN demande au Conseil Municipal un accord de principe pour pouvoir mettre les entreprises en ordre de marché.

Monsieur MALHOMME de la trésorerie indique qu'il a eu une réponse ce jour sur la question de la récupération de la TVA. La TVA serait récupérable – une déclaration spécifique au sujet du FCTVA sera à faire.

La récupération de la TVA ne serait donc pas exclue – réponse de BERCY de ce jour.

Monsieur COZIEN répond que c'est une très bonne nouvelle

Monsieur COZIEN propose donc sur le principe si le Conseil est d'accord de présenter les offres au prochain conseil.

Madame CHARBUILLET estime qu'une MAM est très importante pour une Commune.

Madame LABEYRIE dit que maintenant que nous sommes lancés, nous sommes presque obligés de continuer.

Monsieur COZIEN ajoute que nous perdons des enfants à l'école et que nous n'avons pas de système de garde sur la commune pour les tous petits ; qu'une MAM pourrait attirer les jeunes familles et ainsi conserver notre école.

Madame REDON demande si les deux assistantes maternelles sont toujours d'accord pour intégrer la MAM ?

Monsieur Le Maire répond que oui et qu'une d'elle a déjà quatre enfants et l'autre en aurait au moins deux ce qui fait six enfants au minimum pour démarrer. Dans cette attente, les assistantes maternelles exercent à domicile.

Monsieur MALHOMME intervient et précise qu'il a fait le point avec la Mairie en novembre sur le taux d'endettement relativement élevé.

Le Maire et monsieur COZIEN indiquent que c'est un choix politique que d'investir.

Monsieur MALHOMME propose de transmettre les documents sur la situation financière prochainement.

Madame Redon exprime sa réticence à investir sur le projet de la MAM

Monsieur COZIEN intervient et indique que la commune n'est pas en situation critique financière – nous pouvons remettre la toiture de l'école à plus tard –

Madame LABEYRIE intervient en indiquant que la commune ne pourra rien faire avec ce bâtiment et qu'il conviendra très bien pour installer la MAM.

Monsieur COZIEN relance l'assemblée pour savoir qui est d'accord sur ce projet –

Monsieur Le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Madame CHARBUILLET indique qu'une personne l'a interpellé concernant le loup en Bretagne et particulièrement dans les monts d'Arrée. L'objectif étant de recenser les loups dans le secteur – protéger les troupeaux éventuellement.

Il est alors proposé de faire passer l'information dans ILIWAP.

Madame BORONKAI fait le point sur sa réunion publique prévue le lendemain à la bibliothèque, elle a créé une page Facebook dédiée à la bibliothèque.

Les questions diverses ayant pris fin, Monsieur Le Maire reprend la parole et énumère les délégations consenties par le Conseil municipal.

Information : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

Monsieur Le Maire indique avoir une demande d'étude dans le cadre du new deal au village de Kermenguy pour étudier la faisabilité d'une antenne multi opérateur dans le secteur en zone blanche. Il a donc accepté les tests.

Le château d'eau étant aujourd'hui la compétence de mont d'Arrée communauté, il a décidé de borner le terrain afin de diviser en deux et garder une partie communale pour y poser une antenne à l'avenir.

Monsieur Le Maire indique également avoir signé un contrat de rachat de bois énergie. Il explique que plutôt que d'élaguer au lamier les bords de route, la coupe sera maintenant différente en récupérant les bois issus de ces coupes pour les valoriser en énergie-plaquette.

Les gens se plaignaient trop du passage du lamier faisant de gros tas de bois sale et non valorisé ; ce contrat permettra un équilibre financier lors des coupes – la valorisation du bois paiera en parti la

prestation élagage.

À la suite de la tempête CIARAN, il reste encore des tas de bois qui seront valorisés à hauteur de 15 euros la tonne ; sur les tailles de route, il pourra être valorisé à 3 euros en totalité mais nous n'aurons pas de frais de coupe.

Monsieur Le Maire indique également que la porte des toilettes automatiques a été changée suite à un coup de vent pour 4 000 € - le sens de la porte a été changé pour éviter la prise au vent. – une déclaration auprès de l'assurance a été faite.

Monsieur Le Maire déclare aussi avoir signé un devis pour une porte de la chapelle Saint Mathurin ; l'association des amis de Saint Mathurin financera une partie de cette porte à hauteur de 1 000 € pour un coût de 1600 € (soit 600 € à charge de la Commune).

Nous l'avons déjà fait sous cette forme pour une autre porte financée par l'association.

L'ensemble des sujets étant épuisé, Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation, Il remercie également Madame DEVILLETTE et Monsieur COZIEN et lève la séance à 19h50.

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

